

Date de la convocation	9 octobre 2024
Membres en exercice	168
Présents	54
Représentés	41

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024

n°D20241017 - 03b

Objet : Adhésion de la commune de Moncaup au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne Réseau31

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération de la commune de Moncaup en date du 20 septembre 2024, en faveur de son adhésion à Réseau31, pour les compétences suivantes :

Domaine du Petit Cycle de l'Eau

B. Assainissement Collectif : B1 : Collecte des Eaux Usées
 B2 : Transport des Eaux Usées
 B3 : Traitement des eaux usées

Considérant que dans le cadre de cette adhésion, des discussions ont été menées en vue d'étudier le transfert de ces compétences ainsi que l'évolution tarifaire pour les usagers. Au cours de ces échanges, plusieurs principes ont été définis et font l'objet du protocole joint en annexe ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 7.1 des statuts, cette adhésion prendra effet à la date de l'arrêté préfectoral ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'approuver, conformément aux dispositions de l'article 7.1 de nos statuts, l'adhésion de la commune de Moncaup à Réseau31 qui sera rattachée à la Commission territoriale n° 14 – Saint-Gaudinois ;

Article 2 : d'approuver le transfert des compétences suivantes :
 B. Assainissement Collectif : B1 : Collecte des Eaux Usées
 B2 : Transport des Eaux Usées
 B3 : Traitement des eaux usées

Article 3 : d'approuver le protocole ci-annexé ;

Article 4 : d'autoriser le Président à signer le protocole et tous les documents s'y rapportant ;

Article 5 : d'approuver la modification statutaire induite par cette adhésion et de solliciter Monsieur le Préfet pour prendre l'arrêté correspondant.

Résultat du vote	Pour	95	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président



Annexe : Protocole de transfert



**PROTOCOLE DE TRANSFERT DES COMPETENCES
DU DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DE LA COMMUNE DE MONCAUP
AU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE-GARONNE
RESEAU31**

La commune de MONCAUP a souhaité adhérer et transférer, à partir du 1er janvier 2025, au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement – Réseau31, l'ensemble des compétences en matière d'Assainissement Collectif.

La commune de MONCAUP possède un réseau de collecte et une station d'épuration par filtres plantés de roseaux. Le sous-traitant qui effectuait les opérations de maintenance a déposé le bilan, et les élus de la commune ne souhaitent pas reprendre cette exploitation. La commune s'est donc rapprochée de Réseau31 pour évaluer la faisabilité du transfert.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, et dans une recherche d'efficacité et de mutualisation entre les deux collectivités, des discussions ont eu lieu afin d'étudier le transfert des compétences de collecte, transfert et traitement des eaux usées relevant de l'assainissement collectif.

A l'issue de ces échanges, plusieurs principes ont été arrêtés et font l'objet du présent protocole.

1- Transfert du patrimoine existant

Réseau31 s'engage à reprendre, maintenir et exploiter la station existante avec les moyens mis à disposition par la commune, ainsi que les équipements de collecte et de traitement des eaux usées.

Réseau31 assurera l'intégralité des tâches d'exploitation et de gestion de cette compétence.

2- Transfert de l'actif et du passif

Réseau31 a l'obligation réglementaire d'accepter le transfert des emprunts ainsi que l'ensemble du passif associés à la compétence transférée.

La commune de MONCAUP n'a pas d'emprunts transférables.

La commune de MONCAUP s'engage à transférer les excédents en fonctionnement et investissement de son budget assainissement.



Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 18/10/2024

ID : 031-200023596-20241017-CS_20241017_03B-DE



3- Tarification

Les tarifs appliqués aux usagers de la commune de MONCAUP feront l'objet d'une évolution tarifaire indiquée dans le tableau ci-dessous. Il est important de préciser que le tarif 2024 tient compte du fait que la commune n'était pas assujettie à la TVA.

Evolution tarifaire Moncaup /Réseau31 HT					
Année	2024	2025	2026	2027	2028
Abonnement	68,180 €	69,000 €	71,000 €	73,000 €	75,077 €
Consommation (€/m3)	0,558 €	0,811 €	1,064 €	1,317 €	1,570 €
Prix 120 m3	135,140 €	166,306 €	198,652 €	230,997 €	263,421 €
Prix au m3	1,126 €	1,386 €	1,655 €	1,925 €	2,195 €

4- Pilotage

Une réunion annuelle de pilotage du service et du fonctionnement des installations aura lieu entre Réseau31 et la commune de MONCAUP.

De manière générale, le pilotage du service d'assainissement collectif est assuré par Réseau31 en collaboration avec les élus et les services de la commune.

5- Facturation / Accueil / Service à l'utilisateur

Réseau31 reprendra la facturation, qui était réalisée auparavant par la mairie.

L'accueil des usagers et le suivi du service d'assainissement seront assurés par les services du centre d'exploitation Pyrénées Comminges de Réseau31 :

Réseau31 – Centre d'exploitation Pyrénées Comminges

Adresse postale : 657 Chemin de la Graouade 31800 >St Gaudens

Email : stgaudens@reseau31.fr

Par tel : 05.62.00.72.80

Etabli en 2 exemplaires originaux.

Moncaup, le
Pour la Commune

Daniel WEISSBERG

Maire de Moncaup

Toulouse, le
Pour Réseau31

Sébastien VINCINI

Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne
Réseau31